



## **PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG**

Conformément aux prescriptions de l'article D 533-16-1 du Code monétaire et financier, nous vous précisons que :

- La société de gestion AFRICINVEST EUROPE intègre dans sa démarche générale de gestion les critères environnementaux, sociaux ainsi que de qualité de gouvernance (ESG). Dans ce cadre, AFRICINVEST EUROPE est adhérente à l'Association Française des Investisseurs pour la croissance (AFIC) et est ainsi signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI).
- AFRICINVEST EUROPE rendra compte de sa démarche dans le rapport annuel adressé aux porteurs de parts de chaque FIA concerné.
- AFRICINVEST EUROPE gère aujourd'hui un seul FIA : le Fonds Franco-Africain. Ce FIA prend actuellement en compte les critères ESG.
- AFRICINVEST EUROPE ne gère pas de fonds dont les actifs dépassent 500 millions d'euros.

AFRICINVEST EUROPE a pour objectif d'investir les fonds confiés par ses investisseurs dans une gamme d'actifs, principalement non cotés, notamment des fonds propres de PME, de manière patrimoniale. Nous attachons une importance particulière à sécuriser le capital investi ainsi qu'à offrir à nos investisseurs une performance ou un rendement régulier. Les valeurs qui guident l'activité de AFRICINVEST EUROPE sont la rigueur, la stabilité, la fidélité, la discrétion, la confidentialité et la vision de long terme.

Notre politique vise à (i) établir des relations durables avec nos investisseurs, et (ii) rapprocher les sphères de la finance, des entrepreneurs et des salariés ;

### **i. Établir des relations durables avec nos investisseurs**

Nous cherchons à fidéliser nos investisseurs en établissant en permanence le meilleur alignement d'intérêt entre eux et l'équipe de gestion, dans la plus grande transparence.

- Nous avons mis en place des règles et des procédures nous permettant de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.
- Nos investisseurs sont invités à siéger à des Comités consultatifs qui permettent de régler en amont tout éventuel conflit d'intérêt.
- Nous communiquons régulièrement les informations financières et extra-financières à nos investisseurs, au travers de nos reportings trimestriels, à l'occasion de bilans semestriels personnalisés, des réunions d'information de nos fonds et des différents comités auxquels nos investisseurs sont parties prenantes.

### **ii. Rapprocher les sphères de la finance, des entrepreneurs et des salariés**

Le cœur de notre métier est l'investissement dans les PME, notamment en fonds propres. Nos cibles d'investissement sont en priorité les PME françaises et africaines rentables et à fort potentiel de croissance.

- En accord avec les valeurs de nos investisseurs, nous excluons d'investir dans les entreprises des secteurs de la production ou commercialisation d'armes non conventionnelles ou controversées ou de contenus éditoriaux faisant la promotion ou l'apologie de thèses haineuses, racistes, terroristes ou sexiste.



## **AFRICINVEST EUROPE SAS**

- Lors de l'étude des investissements, nous nous engageons à analyser systématiquement les enjeux « ESG » (environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi que de gouvernance), de façon appropriée selon la taille de l'entreprise ciblée.
- Nous nous engageons à favoriser l'accès des cadres et des salariés au capital des sociétés dans lesquelles nous investissons.
- Nous nous engageons à apporter à nos participations les ressources opportunes à leur développement, qu'il soit organique ou au travers d'acquisitions externes. Nous croyons que l'amélioration des performances économiques et financières va de pair avec l'amélioration des pratiques ESG, en particulier sur les thématiques liées à la création et à la qualité des emplois. Par conséquent, nous inciterons nos participations à entreprendre un processus d'amélioration continue de leurs pratiques ESG.
- Les indicateurs ESG traditionnels seront suivis annuellement pour chacune de nos participations et intégrés dans les reportings envoyés à nos investisseurs.